

## **SÉANCE DU VENDREDI 07 FÉVRIER 2020**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, vendredi 07 février 2020 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe FROMENTIN.

**Présents** : M/M Christophe FROMENTIN - François FOLLAIN – Christelle LEGRAND – Catherine ELIOT – Nicole AUBLÉ – Monique AUGUSTE – Joëlle BOUTTÉ - Bertrand BRETON – Éric CAYET – Francis FOSSÉ - Hélène MORTOIRE - Dominique VASSELIN

**Absents** : Mme Dorothee LEVILLAIN a donné procuration à M. Christophe FROMENTIN  
Mme Fabienne BERTELLI a donné procuration à Mme Christelle LEGRAND

Le Maire déclare la séance ouverte et nomme M. Bertrand BRETON secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### NA 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- NA 5.2.4. Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 29 novembre 2019

#### NA 1 COMMANDE PUBLIQUE

- NA 1.3.1. Effacement réseaux et éclairage public
- NA 1.3.2. Convention SPA

#### NA 7 FINANCES

- NA 7.1.1.1. Approbation du compte de gestion 2019
- NA 7.1.1.2. Approbation du compte administratif 2019
- NA 7.1.1.3. Affectation des résultats 2019
- NA 7.5.2.2. Subvention pour les allées piétonnes

#### INFORMATIONS DIVERSES

## COMPTE RENDU

### NA 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- **Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 29 novembre 2019**

Monsieur Christophe Fromentin, donne lecture du compte-rendu de la séance du vendredi 29 novembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### NA 1 COMMANDE PUBLIQUE

- **Effacement réseaux et éclairage public**

Pour faire suite à la continuité d'effacement des réseaux, le SDE76 propose pour cette année l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication au bout d'Aval sur la RD 22. Après avoir entendu les présentations des projets ci-dessus, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de les adopter pour un coût total de 303 468 euros avec une participation communale de 103 067 euros à inscrire au budget primitif 2020.

- **Convention SPA**

Monsieur Christophe Fromentin rappelle que la commune avait conclu une convention d'exploitation de la fourrière animale avec la SPA de EU – ETALONDES qui a expiré au 31 décembre 2019. La nouvelle convention est proposée pour un an pour un coût total de 918,68 euros puisque le tarif est de 1,19 € par habitant pour l'année 2020. Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention.

### NA 7 FINANCES

- **Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur Christophe Fromentin, commente le compte de gestion 2019 présenté par le receveur municipal. Les membres du conseil municipal l'approuvent à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser, en dépenses et recettes d'investissement, correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice. Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines, n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget. En dépenses d'investissement 31 000 euros sont à reporter et 0 euro en recettes d'investissement.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>				
	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		149 769,17		21 949,06
Opérations de l'exercice	336 253,17	354 050,78	236 538,38	246 795,55
Résultats de clôture		167 566,78		32 206,23
Restes A Réaliser			31 000,00	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>167 566,78</b>		<b>1 206,23</b>
Déficit d'investissement à couvrir obligatoirement en affectant au 1068				
Excédent de fonctionnement à reporter en 002		167 566,78		

Le résultat de clôture 2019 s'élève à 199 773,01 €. Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et l'approuve à l'unanimité.

- **Affectation des résultats 2019**

Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 206,23 €
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté	+ 167 566,78 €
- 1068 : Excédents de fonctionnement pour autofinancement	0,00 €

- **Subvention pour les allées piétonnes**

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal d'une possibilité de subvention, auprès du Département, concernant le prolongement d'allées piétonnes et de trottoirs jusqu'à l'école, pour faire un stationnement mi-trottoir, mi-chaussée. Les membres décident à l'unanimité d'inscrire les dépenses au budget 2020 dans la section d'investissement et autorise Monsieur le maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du dépôt de subvention de 25 % auprès du Département.

- **Subvention équipement école**

Monsieur le maire informe de la possibilité de subvention, auprès de l'État (DETR), concernant l'acquisition d'un tableau blanc interactif. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses pour un montant total HT de 4 488,00 € au budget 2020 dans la section d'investissement afin d'acquérir cet équipement informatique pour l'école et de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux maximal de 30 %, auprès de l'État.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

Aucune autre question ni information.

L'ordre du jour étant épuisé et après un tour de table plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Maire lève la séance à 21 h 45.